



## Déclaration liminaire du SE-Unsa à la CAPA des enseignants du second degré, des professeurs de l'ENSAM, CPE et PSY EN.

18 janvier 2023

Monsieur le recteur,  
Madame la secrétaire générale,  
Mesdames, messieurs les membres de l'administration de la CAPA,  
Mesdames, messieurs les représentants des personnels,

L'ordre du jour est centré sur la contestation des appréciations finales des rendez-vous de carrière 2021/2022 mais pour commencer, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur l'actualité hivernale.

Au chapitre social, cette actualité est dominée, sans doute pour quelques semaines, par la publication du projet de réforme des retraites.

A ce jour, le gouvernement ne semble pas avoir pris compte des demandes, même les moins contraignantes, permettant pourtant de modifier la situation actuelle.

L'Unsa, et son syndicat des enseignants, rappelle que le report de l'âge de départ n'est pas un point négociable.

Sur ce sujet, après le retrait de l'âge pivot, nous souhaitons :

- une revalorisation permettant le maintien du niveau des pensions ;
- un aménagement des fins de carrière ;
- la garantie de 100 % des droits acquis pour les générations à partir de 1975 ;

La notion de *perdants* de cette réforme ne peut être acceptée.

Dans un contexte économique difficile et des métiers qui peinent de plus en plus à recruter, le SE-Unsa rappelle sa détermination à obtenir une revalorisation salariale, avec notamment le dégel du point d'indice. Le SE-Unsa poursuivra sa mobilisation et son action pour obtenir une revalorisation qui à minima, doit être à la hauteur de l'inflation.

Nous en arrivons maintenant à de l'ordre du jour de cette CAPA, à savoir l'étude des 8 recours des rendez-vous de carrière.

Les chiffres 8 saisine / 21 recours (6 dossiers ont été revus à l'augmentation). Aucune demande pour les CPE, PSY-EN, professeurs d'EPS...ce sont les certifiés qui concentrent la majorité des demandes, à l'image de leur poids au sein de la profession.

Nous déplorons encore un certain décalage entre les appréciations rédigées et l'appréciation finale. Les collègues peuvent alors ressentir une absence de reconnaissance de leur valeur professionnelle

Le rendez-vous de carrière concerne tous les collègues de la classe normale pour que l'avancement accéléré soit réellement en lien avec le mérite professionnel, des points réguliers pour faire un bilan et reconnaître le travail fait ou bien fait.

Il s'agit donc d'un moment pour valoriser le travail quotidien des collègues en inscrivant noir sur blanc que ce travail est excellent ou très satisfaisant quand il l'est. On pourra donc encore regretter l'absurdité d'un pourcentage de promus à l'avancement accéléré parfois encore trop faible

Nous insistons sur l'importance d'une cohérence entre les deux premiers avis et l'avis final. Si la majorité des items sont évalués « Excellent », le collègue DOIT avoir un avis final « Excellent », application simple du principe de la majorité. Il n'y a aucune raison de limiter le nombre d'avis « Excellent », même remarque pour l'avis « Très satisfaisant ».

Comme déjà exprimé la semaine dernière lors du groupe de travail sur les lignes directrices et les bilans, le SE-Unsa déplore également la communication, ou la communication trop limitée dira-t-on, lors de l'annonce de la promotion de chaque collègue, notamment pour le passage à la Hors-Classe. En effet, les collègues doivent chercher leur nom dans la liste des promus et n'ont accès à aucune information concernant leur propre dossier, comme leur rang, leur barème et les éléments qui permettent de le calculer. Connaître le barème du dernier promu permettrait au collègue de se projeter sur la possibilité d'une future promotion dans les années à venir.

Le rendez-vous de carrière doit donc s'appuyer sur des compétences et des critères transparents. On observe encore trop d'incompréhension, de découragements ou pire, la naissance d'un sentiment d'injustice. Sur un aspect plus sémantique, les notions de niveau « satisfaisant » et « à consolider » n'ont que peu de points communs, ce qui devrait permettre l'existence d'un niveau intermédiaire.

Merci de votre attention.

Les élus du SE-Unsa à la CAPA

